LE VAL-RACINE

MARS 1991 VOL. 1 NO. 12

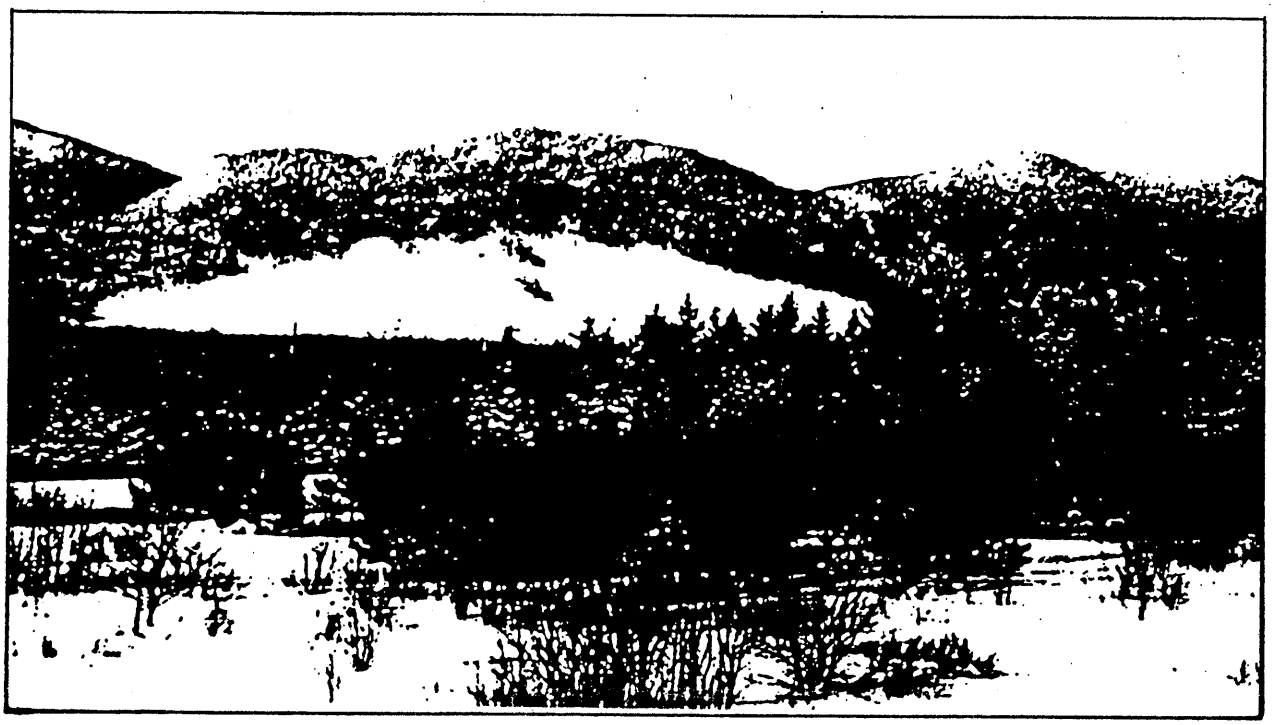

QUEL CHOIX FERONS-NOUS ?

EDITORIAL

Le Val-Racine a 1 an déjà!!! J'en suis la première étonnée!Je me souviens encore des deux premières feuilles qui parlaient d'un vent de renouveau soufflant sur Val-Racine.Maintenant, avec sa moyenne de 12 pages par mois, Le Val Racine nous parle de tous les évènements qui nous touchent de près.

Val-Racine est un petit village doté d'une étrange force intérieure qui fait que plus on parle de fermeture ou d'annexion, plus les énergies émergent pour tenter d'apporter des solutions afin d'en assurer la survie.Le Val-Racine se fait le témoin de tous ces efforts et continue de vous tenir le plus fidèlement possible au courant de leur déroulement.

Je suis heureuse également de constater qu'après 1 an, en plus de la précieuse collaboration de Denise Therrien qui s'occupe de l'impression et distribution du journal, nous pouvons compter sur la collaboration d'une demi-douzaine de personnes qui se sont jointes à notre équipe.Pour cadeau d'anniversaire, nous vous offrons une toute nouvelle chronique "SURPRISE" signée Sylvain Coté à partir du mois prochain.

Au nom de toute l'équipe du journal Le Val Racine il me fait plaisir de vous souhaiter une très belle fête de Pâques et que cette fête de la résurrection rayonne sur notre petit village afin que, comme le phoenix, il renaisse de ses cendres dans toute sa splendeur!!!

Ghislaine D. Martel

***

PETITES ANNONCES

Le Val Racine offre ce service gratuitement à la population. Faites parvenir nos annonces par écrit au journal.

PROCHAIN NUMERO

Date de tombée: 12 avril 1991
Date de sortie: 16 avril 1991

***

REDACTION ET COLLABORATION
Ghislaine D. Martel
Denise B. Therrien
Marielle Duquette
Manon Boulet
Valentine Guay
Jeanne Therrien
Raymonde Plante Blais
Louise O. Gervais
Andrée-Anne Guay

***

ABONNEMENT

Val-Racine	gratuit
Extérieur	$10.

Le Val Racine étant un projet annuel, tous les abonnements seront automatiquement renouvellables en juillet '91.

Veuillez noter qu'à partir de janvier '91 le prix d'un abonnement sera de $5. jusqu'en juillet '91.

Faites votre chèque ou mandat-poste à l'ordre de:**Corporation Municipale de Val-Racine.** Postez le tout au:

LE VAL RACINE
C.P.17
Val Racine GOY 1E0

***

PUBLICITE

Espaces publicitaires pour carte d'affaire:

Val Racine	$10.
Extérieur	$25.

(incluant un abonnement)

***

I.S.S.N. 1181-7384

LES P'TITS TRUCS DE MARIELLE...

Par: Marielle Duquette

* Si un médicament a mauvais goût, avant de le prendre, laissez fondre dans votre bouche un cube de glace qui l'engourdiera.

* Votre petit animal favori ne lèchera pas son pansement si vous frottez celui-ci avec du savon.

* Des guimauves peuvent servir de chandeliers sur un gâteau d'anniversaire.

***

ANNIVERSAIRES

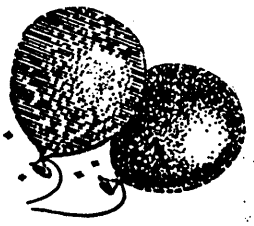

Bertrand Guay
Marie-Lise Blais
Lise Blais
Luc Blais
Robert Montambeault
Bruno Blais
Gaëtan Fraser
Gaëtan Boulet
Lucien Blais
Jean-Denis Therrien
Christine Chouinard
Samuel Glaude

...et le paradis avant la fin de vos jours!!!

***

PETITES ANNONCES

Beaux petits chiots à donner.Le père est "Labrador" et la mère est mélange de "Collie" et Berger Allemand".Sont déjà capables de manger sec.Ils sont âgés d'un mois et tous trois mâles.
Pour info:Marielle Duquette
583-3482 après souper.

CHRONIQUE ECOLO

Par: Manon Boulet

PRENEZ GARDE AUX DECHETS DANGEUREUX

* Si vous faites la vidange vous-même, versez l'huile à moteur usée dans un contenant qui ferme hermétiquement et remettez-le à une station service ou à un garage qui récupère les huiles usées.(Un seul litre d'huile peut contaminer deux millions de litres d'eau potable).

* Portez vos restes d'antigel à une station de service ou à un garage qui en fait la récupération.(L'antigel est un poison pour les poissons, la faune, les animaux domestiques et les humains).

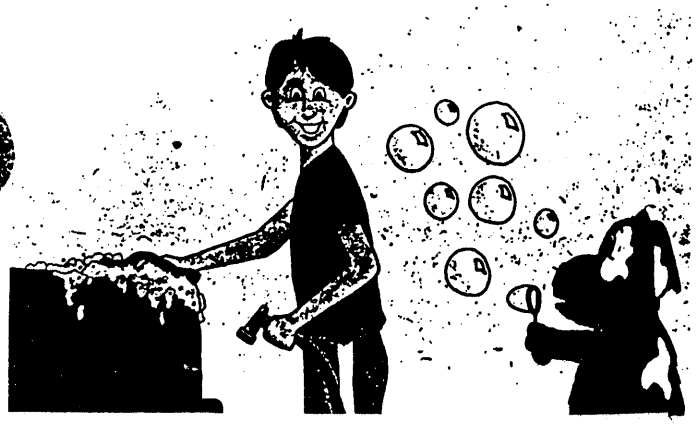

* Il ne faut jamais brûler, écraser ni percer les bombes aérosol contenant du dégivreur pour pare-brise ou tout autre produit destiné à l'entretien des voitures.Apportez les bombes aérosol vides au dépôt désigné pour les produits dangereux.

* si vous remplacez la batterie de votre voiture, rapportez votre vieille batterie à un dépôt de recyclage.

* Inspectez régulièrement votre véhicule pour déceler les fuites d'huile et, le cas échéant, faites-les réparer sans tarder.

LES HOMMES DE VAL RACINE ONT EU LA "FROUSSE"!!!

Par: Valentine Guay

Se peut-il qu'en l'an 91 on nous parle de guerre à tous les jours?...Est-ce un cauchemar ou une réalité??

Malheureusement, ce n'est pas un songe, mais bien une triste réalité que nous avons vécu très récemment.

Il n'y a pas bien longtemps, nos parents nous parlaient de ce qu'ils avaient vécu durant la guerre de 1914, guerre qui avait duré trois ans, je crois et qui avait donné la "frousse" à plusieurs jeunes gens et hommes mariés de Val-Racine qui craignaient toujours qu'on vienne les chercher, la nuit surtout, dès qu'ils entendaient le bruit d'une voiture militaire, ils se levaient pour aller se réfugier en lieu sûr étant ainsi privés de sommeil, de même que leurs proches...La plupart furent exemptés du service militaire cependant, mais il fallait qu'ils soient fils de cultivateurs.

Il y eût de nombreuses pertes de vie lors de cette guerre!
- Ensuite, ce fût la guerre de 1939, plusieurs dûrent faire partie de l'armée durant toute la durée de la guerre.

Aucun n'eût à aller au front cependant, sauf un volontaire natif de Val-Racine et qui est mort sur le champ de bataille...nous le considérons comme un "héros" et le saluons bien bas...
Lorsque cette guerre fût terminée, tout le monde était au comble de la joie!

Du coté alimentaire, nous étions rationnés, nous ne pouvions avoir de beurre, de sucre et même de farine sans coupons.

Suite à cette guerre, il y eût bien des pertes de vie encore, les famille qui ont perdu un des leurs durant ces guerres en sont restées marquées pour longtemps, c'est pourquoi, aujourd'hui, tous clament la "Paix", cette paix qui est facteur de bonheur, puisqu'elle met l'amour là où est la haine, la sérénité là où il y a inquiétude...

Aussi nous sommes très heureux que la paix soit revenue au Moyen-Orient et nous formulons des voeux ardents pour qu'elle soit durable afin que se réalise cette parole:"Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté"!

***

DU NOUVEAU
CHEZ LES MAINS OUVERTES!

En effet, Louise Orichefski Gervais vient d'accéder au poste de secrétaire en remplacement de Ghislaine D. Martel qui occupe maintenant le poste d'administratrice.

Nous souhaitons le meilleur des succès à Louise dans ses nouvelles fonctions qu'elle assume déjà comme une pro!

JUSTE POUR S'AMUSER!!!

MINI MOT VOILÉ — MOT DE 6 LETTRES MOUVEMENT

A	bref	L	robot
action	bûche	lutte	S
activité	C	M	saute
agité	calme	main	secouer
arme	circulation	mange	T
arrêt	course	marche	tapage
auto	D	mimer	tombe
B	déplacer	mimes	travail
balancer	E	O	V
battu	ébats	osciller	vibre
bêche	élans	R	
bouger	G	réagir	
brasse	geste	remue	

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	R	L	B	N	E	T	I	V	I	T	C	A
2	M	E	I	A	R	R	E	T	I	I	M	E
3	I	A	C	A	F	E	R	B	R	B	A	U
4	M	R	N	N	V	C	L	C	E	R	R	M
5	E	T	I	G	A	A	U	L	M	C	C	E
6	S	O	N	G	E	L	R	E	I	D	H	R
7	N	R	E	G	A	P	A	T	M	C	E	E
8	E	O	E	T	S	E	G	B	U	L	S	U
9	L	B	I	G	T	D	R	B	O	S	A	O
10	A	O	M	T	U	I	S	T	A	B	E	C
11	N	T	U	O	C	O	U	R	S	E	R	E
12	S	L	U	T	T	A	B	E	T	U	A	S

Solution cachée dans le journal!

***

SUR LE BORD DE PIOPOLIS

Par: Andrée-Anne Guay

FERMERA? FERMERA PAS?

L'école de Piopolis joue sa survie ces jours-ci. Présentement il manquerait une douzaine d'élèves afin de permettre à l'école de pouvoir garder ses portes ouvertes. Par contre, avec un comité de parents enthousiaste et très déterminé à conserver notre petite école tous les espoirs sont permis.

Alors, fermera, fermera pas, seul l'avenir (l'inscription est le 14 mars) nous le dira. La survie de nos petits villages est entre les mains de ses citoyens, alors, bravo au comité de parents de l'école de Piopolis et bon succès!!!

* BINGO *

C'est le 23 mars, à la salle municipale de Piopolis, à 19:30hr que se tiendra le bingo pour le comité de loisirs.

Venez vous amuser. Bienvenue à tous!!!

***

*Gens de Piopolis, si vous avez des communiqués ou articles à faire paraître dans Le Val Racine veuillez communiquer avec notre correspondante Andrée-Anne Guay 583-5296

RECETTE DU MOIS

Par: Raymonde Plante Blais

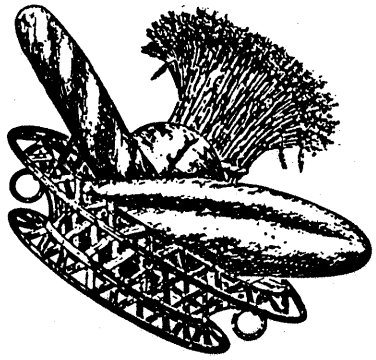

BEIGNES A LA LEVURE

Chauffer jusqu'au point d'ébullition:
1 tasse de lait
Verser dans un grand bol et ajouter:
1/3 tasse de sucre
2 c. à thé de sel
½ tasse de shortening
Tourner jusqu'à ce que la graisse soit fondue.
Laisser tiédir. Entre-temps saupoudrer
1 sachet de levure sèche active
½ tasse d'eau tiède
1 c. à thé de sucre
Laisser reposer 10 minutes (à 80°) environ
puis agiter vivement avec une fourchette.
Ajouter au lait tiédi
la levure sèche et 1 oeuf bien battu.
bien mêler, incorporer en brassant
2 tasses de farine tout-usage
Ajouter encore 2 à 2½ farine tout-usage.
L'incorporer d'un mouvement circulaire de la main. Renverser la pâte sur une planche légèrement enfarinée, et pétrir 5 minutes jusqu'à ce que la pâte soit lisse et élastique. Former une boule lisse. Mettre la pâte dans un bol légèrement graissé et badigeonner la surface avec un peu d'huile pour empêcher de sécher. Couvrir et laisser doubler de volume. Garder la pâte à température de 80° degrés. Dégonfler la pâte avec le poing et la renverser sur une planche légèrement enfarinée. Couper la pâte en deux parties égales, rouler à l'aide d'un rouleau à pâte et tailler à l'emporte-pièce pour les beignes. Laisser de nouveau gonfler la pâte pour que les beignes aient doublés de grosseur (volume). Faites chauffer votre huile à friture, et quand votre huile est à la bonne température, essayez-en un pour commencer et s'il semble frire ajouter les autres. Quand ils sont dorés en dessous vous les tournez à l'aide d'une fourchette pour les faire dorer sur l'autre surface. Vous les sortez de l'huile un à la fois vous déposez sur un papier absorbant et vous les saucez quand ils sont encore chaud dans le glaçage suivant.

GLACAGE DE CONFISEUR

4 tasses de sucre à glacer
¼ c. à table de lait
2 c. à thé de vanille

Ensuite vous les déposez sur une grille à gâteau pour qu'ils s'égouttent et refroidissent.

Cette recette pourrait vous donner à peut près de 30 à 35 beignes environ celà dépend de l'épaisseur de la pâte.

Je vous souhaite bonne chance et si celà vous embête passez-moi un coup de fil 657-4402. Bonne chance!

LES MAINS OUVERTES DE VAL RACINE

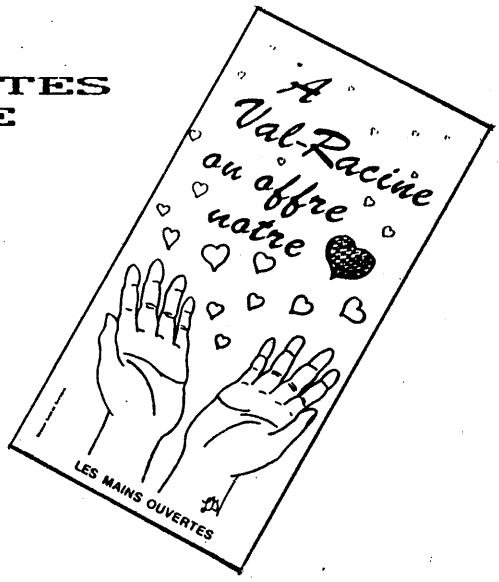

Par: Louise Orichefski Gervais

"ON N'EST JAMAIS TROP VIEUX..."

Les Mains Ouvertes au Colloque des Aînés 1991!

C'est le 12 avril prochain à la polyvalente Montignac de Lac Mégantic que se tiendra ce deuxième colloque des aînés et Val-Racine y sera représenté par Les Mains Ouvertes au kioske de l'Association d'Action Bénévole du Granit.

Par le thème "On n'est jamais trop vieux..." ce colloque veut dire aux aînés qu'il n'est jamais trop tard pour développer de nouveaux intérêts. La vie ne s'arrête pas à 65 ans, elle continue et surtout, elle est belle si on sait comment occuper son temps.

Cette journée promet d'être fort intéressante et il est important de réserver tôt. Le coût du billet est de $13. avant le 5 avril et $15. après cette date. Ce tarif comprend l'admission, les conférences, la pièce de théâtre, la pause-santé et le dîner.

Les billets sont disponibles au Centre de jour de la Maison Paternelle de Lac Mégantic. Venez en grand nombre et passez nous dire bonjour au kiosque!!!

DES BECS SUCRES!!!

C'est autour d'un magnifique gâteau signé **Raymonde Blais** qu'un petit groupe de personnes se sont sucrées le bec lors de la fête de la St-Valentin.

Les Mains Ouvertes ont également procédé au tirage de la catalogne qui fût remportée par **Bob Montambeault**. Félicitations Bob et nous te souhaitons une belle convalescence!

***

FETE DES MERES!!!

Venez en grand nombre célébrer la fête des mères lors d'un dîner de **FEVES AU LARD ET PAIN DE MENAGE!**

OU? au centre communautaire de Val-Racine.

QUAND? dimanche le 12 mai à partir de 11:00 hr.

ENTREE: 12 ans et + $3.25
6 à 12 ans $1.00
moins de 6 ans gratuit

BIENVENUE A TOUS!!!

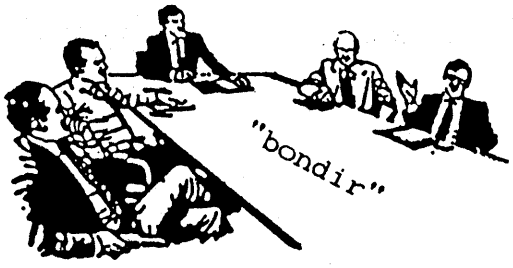

CHRONIQUE MUNICIPALE

Par: Denise B. Therrien

ASSEMBLEE DU 4 MARS 1991

REGLEMENTS D'URBANISME

Les procédures des règlements ont repris. L'adoption par résolution, de la modification du règlement administratif-urbanisme et du nouveau règlement de zonage, a été faite lors de l'assemblée.

Prochaines étapes:

1) Assemblée de consultation tenue le 27 mars 1991 à 20h00
VOUS Y ETES TOUS LES BIENVENUS!

2) Période d'enregistrement (tenue de régistre) mercredi le 10 avril 1991. Ouvert de 9h00à 19h00 sans interruption.

Le reste de la procédure est conditionnelle au déroulement de la journée de la tenue du régistre.

*

LE 27 MARS 1991 à 19h00 ETUDE ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER ET VARIA.

Les assemblées régulières du conseil sont toujours le premier lundi du mois sauf en cas de jour férié donc, la prochaine assemblée sera mardi le 2 avril.

*

HORAIRE DE LA SEC.TRES. (rappel)

A partir du 2 avril jusqu'à la fin août le bureau sera ouvert les mêmes jours qu'à l'habitude mais seulement l'avant midi.
lundi et mardi de 8h30 à 12h00
mercredi 8h30 à 11h30
Jours fériés fermé donc lundi le 1er avril le bureau sera fermé.
2 dernières semaines pleines de juillet fermé.

*

QUELQUES LIGNES SUR LE REGLEMENT BOISE

DEBOISEMENT:

Toute personne désirant effectuer une coupe de plus de 3 hectares impliquant 540 m2 (150 cordes approximativement) par année, doit obtenir un certificat d'autorisation de l'inspecteur en bâtiment. (Demande d'autorisation au bureau municipal).

La demande de certificat d'autorisation devra être accompagnée d'un plan simple de gestion conforme au règlement de zonage.

Toute personne désirant procéder à des coupes d'arbres visées par les sections 5.3 et 5.4 du règlement de zonage (5.3 = protection des rives et 5.4 = restrictions sur les coupes forestières dans certains secteurs (chemins publics)) devra faire une demande d'autorisation à cet effet.

Si la demande est conforme au règlement, l'inspecteur en bâtiment émet le certificat dans un délai de 30 jours.

Tout certificat d'autorisation est caduc si les travaux pour lequel il a été émis ne sont pas commencés dans les 6 mois et terminés dans les 18 mois de la date d'émission dudit certificat.

Tout certificat devient nul si les dispositions du règlement de zonage ou les déclarations faites dans la demande ne sont pas observées.

COUT DES CERTIFICATS D'AUTORISATION:

Coupe d'arbres d'essences commerciales d'un volume de matière ligneuse supérieur à 3 hectares et inférieure à 20 hectares $50. supérieure à 20 hectares $50. plus $5. de l'hectare additionnelle.

Pour les travaux visés aux section 5.3 et 5.4 du règlement de zonage gratuit.

PENTES FORTES:

Toute coupe d'arbres ne peut excéder 1 hectare d'un seul tenant par année sur les portions de lot présentant une pente supérieure à 30%.

Sur un même terrain, tous les sites de coupe séparés par moins de 100m. seront considérés comme d'un seul tenant; cette bande de 100m. peut cependant faire l'objet d'une coupe d'éclaircie. (La bande de 100m. est aussi comprise dans la partie déboisement).

REBOISEMENT:

Tout reboisement ne peut être effectué à l'intérieur d'une bande de 20m. du centre d'une rue publique.

*** En tout temps (lorsque le bureau est ouvert) vous pouvez venir consulter les règlements d'urbanisme (boisé ou autres) ou téléphonez 657-4790**

*

PERSONNE HABILE A VOTER

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de la municipalité.

1) Condition générale à remplir:
   Etre soit domicilié sur le territoire de la municipalité, soit propriétaire d'un immeuble situé sur ce territoire, soit occupant d'une place d'affaire située sur ce territoire.

2) Condition supplémentaire, particulière aux personnes physiques, à remplir:
Etre majeur et de citoyenneté canadienne.

3) Condition supplémentaire particulière aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'une place d'affaires:
Etre désigné, au moyen d'une procuration signée pr la majorité de ceux-ci, comme le seul des copropriétaires ou des cooccupants qui a le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de propriétaire de l'immeuble ou d'occupant de la place d'affaires. (Note: Un copropriétaire ou un cooccupant n'a pas à être désigné s'il est par ailleurs qualifié, à titre de personne domiciliée, de propriétaire unique d'un immeuble ou d'occupant unique d'une place d'affaires).

Condition d'exercice du droit à l'enregistrement d'une personne morale:
Désigner par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 27 août 1990 et au mo ment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne.

*

* AVIS PUBLIC *

Province de Québec
Municipalité de Val-Racine

Aux contribuables de la
susdite municipalité

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRESENTE DONNE par la soussignée, secrétaire-trésorière, QUE:

Suite à l'adoption, par résolution, le 4 mars 1991, des projets de règlements suivants:

Règlement administratif-urbanisme, numéor 101 modifiant le règlement administratif-urbanisme numéro 94.

Règlement de zonage, numéro 102

Le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consulttion le 27 mars 1991, à 20hrs, au centre communautaire de Val-Racine 2991 ch. St-Léon.

Que cette assemblée publique a pour but d'expliquer les divers éléments de la modification du règlement administratif-urbanisme et du règlement de zonage ainsi que des conséquences de leur adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Qu'une copie du projet de ces règlements est disponible pour consultation au bureau municipal, 2991 ch. St-Léon, Val-Racine ou au bureau de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, 5090 rue Frontenac, Lac-Mégantic, aux heures normales d'ouvertures et que quiconque désire en obtenir des copies pourra se les procurer à cette adresse moyennant le paiement des droits exigibles.

Les principales caracté ristiques desdits règlements se résume comme suit:

REGLEMENT ADMINISTRATIF-URBANISME:

Ce règlement renferme toutes les dispositions légales et interprétatives nécessaires à l'application des règlements d'urbanisme et précise les conditions relatives à l'émission des permis et certificats.

REGLEMENT DE ZONAGE:

Le règlement de zonage a pour objet de découper le territoire municipal en zones, de classifier les usages et de prescrire ceux qui seront permis à l'intérieur de chaque zone. Ce règlement prévoit aussi des normes d'implantation pour les bâtiments (marge de recul, hauteur,...) définit des règles pour l'apparence extérieure des bâtiments, l'utilisation des terrains, des mesures pour protéger les rives des cours d'eau, le couvert forestier, etc.

Donné à Val-Racine

Ce 5 ième jour de mars 1991

Denise Therrien
sec. trés.

*

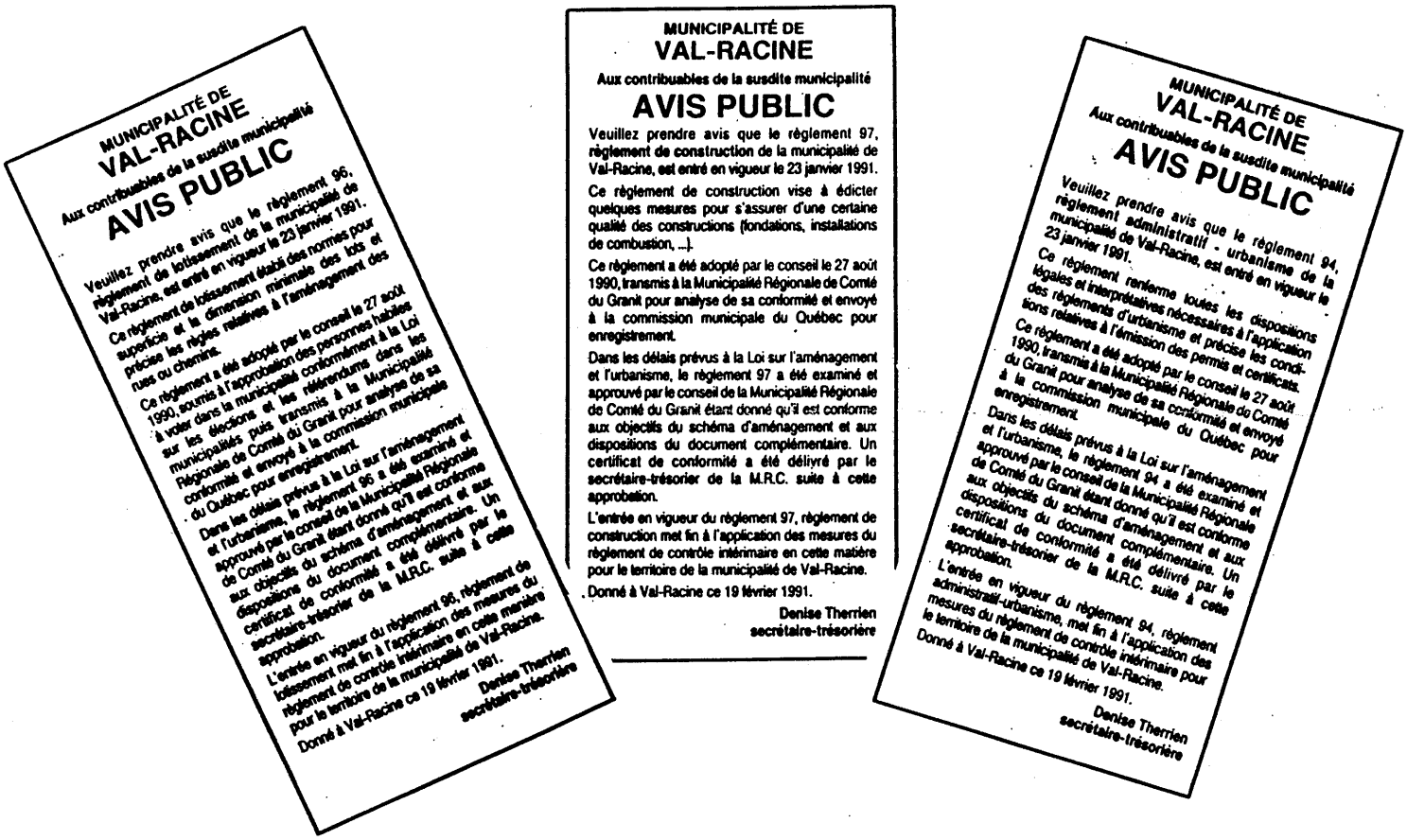

MUNICIPALITÉ DE
VAL-RACINE
Aux contribuables de la susdite municipalité
AVIS PUBLIC

Veuillez prendre avis que le règlement 96, règlement de lotissement de la municipalité de Val-Racine, est entré en vigueur le 23 janvier 1991.

Ce règlement de lotissement établi des normes pour superficie et la dimension minimale des lots et précise les règles relatives à l'aménagement des rues ou chemins.

Ce règlement a été adopté par le conseil le 27 août 1990, soumis à l'approbation des personnes habiles à voter dans la municipalité conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités puis transmis à la Municipalité Régionale de Comté du Granit pour analyse de sa conformité et envoyé à la commission municipale du Québec pour enregistrement.

Dans les délais prévus à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le règlement 96 a été examiné et approuvé par le conseil de la Municipalité Régionale de Comté du Granit étant donné qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire. Un certificat de conformité a été délivré par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. suite à cette approbation.

L'entrée en vigueur du règlement 96, règlement de lotissement met fin à l'application des mesures du règlement de contrôle intérimaire en cette matière pour le territoire de la municipalité de Val-Racine.

Donné à Val-Racine ce 19 février 1991.

Denise Therrien
secrétaire-trésorière

MUNICIPALITÉ DE
VAL-RACINE
Aux contribuables de la susdite municipalité
AVIS PUBLIC

Veuillez prendre avis que le règlement 97, règlement de construction de la municipalité de Val-Racine, est entré en vigueur le 23 janvier 1991.

Ce règlement de construction vise à édicter quelques mesures pour s'assurer d'une certaine qualité des constructions (fondations, installations de combustion, ...).

Ce règlement a été adopté par le conseil le 27 août 1990, transmis à la Municipalité Régionale de Comté du Granit pour analyse de sa conformité et envoyé à la commission municipale du Québec pour enregistrement.

Dans les délais prévus à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le règlement 97 a été examiné et approuvé par le conseil de la Municipalité Régionale de Comté du Granit étant donné qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire. Un certificat de conformité a été délivré par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. suite à cette approbation.

L'entrée en vigueur du règlement 97, règlement de construction met fin à l'application des mesures du règlement de contrôle intérimaire en cette matière pour le territoire de la municipalité de Val-Racine.

Donné à Val-Racine ce 19 février 1991.

Denise Therrien
secrétaire-trésorière

MUNICIPALITÉ DE
VAL-RACINE
Aux contribuables de la susdite municipalité
AVIS PUBLIC

Veuillez prendre avis que le règlement 94, règlement administratif - urbanisme de la municipalité de Val-Racine, est entré en vigueur le 23 janvier 1991.

Ce règlement renferme toutes les dispositions légales et interprétatives nécessaires à l'application des règlements d'urbanisme et précise les conditions relatives à l'émission des permis et certificats.

Ce règlement a été adopté par le conseil le 27 août 1990, transmis à la Municipalité Régionale de Comté du Granit pour analyse de sa conformité et envoyé à la commission municipale du Québec pour enregistrement.

Dans les délais prévus à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le règlement 94 a été examiné et approuvé par le conseil de la Municipalité Régionale de Comté du Granit étant donné qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire. Un certificat de conformité a été délivré par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. suite à cette approbation.

L'entrée en vigueur du règlement 94, règlement administratif-urbanisme, met fin à l'application des mesures du règlement de contrôle intérimaire pour le territoire de la municipalité de Val-Racine.

Donné à Val-Racine ce 19 février 1991.

Denise Therrien
secrétaire-trésorière

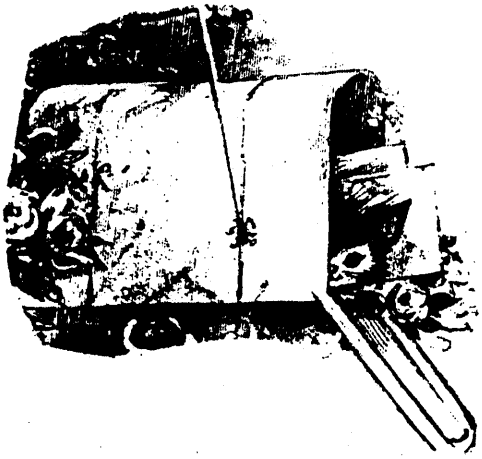

LETTRES OUVERTES . . .

UN BEAU REVE QUI POURRAIT DEVENIR REALITE

En tant que secrétaire municipale, il m'arrive à l'occasion de me faire dire "des règlements, encore des règlements, toujours des règlements". Oui, c'est vrai mais, nous sommes nous arrêtés un seul instant pour se demander pourquoi une municipalité est obligée de faire des règlements. Pensez-y et je suis certaine que vous allez arriver à la même conclusion que moi. Nous consommons mal, sans penser que nous hypothéquons l'avenir des générations futures.

Mon rêve c'est que les municipalités et même les gouvernements ne soient plus obligés de règlementer quoi que ce soit. Pour celà il faut que chaque personne aime tout ce qui les entoure à un point que chaque fait et geste qu'il pose il se demande: "Est-ce que c'est bon pour mon prochain? Pour la terre? pour l'air? pour l'eau? ou pour la forêt? en fait, pour tout ce qui vie, est-ce que je fais en sorte de ne pas détruire sans penser à demain? Alors là, mon rêve pourrait se réaliser.

Quand je vois des adultes se débattrent pour sauver ce qui peut encore l'être alors, je dis qu'ils ont raison. Quand je lis dans le journal la chronique écolo de Manon Boulet, je me rend bien compte que chaque petit détail à son importance. Quand je lis les messages d'amour des enfants ou que je les vois ramasser un bout de papier, une cannette de liqueur ou tout autre chose qui traîne par terre, alors là, je dis bravo. Eux ont compris qu'il ne faut pas juste prendre mais qu'il faut donner beaucoup d'amour à tout ce qui nous entoure et les enfants nous livrent un message, à nous de les écouter, car c'est eux qui hériteront de ce que nous allons leur laisser.

Je me mets dans la peau d'un enfant qui pense à l'avenir, je suis certaine qu'il rêve de pouvoir dire à son père, à sa mère, à son grand-père ou à sa grand-mère:"Merci, toi, tu as tout fait pour protéger l'environnement, tu n'as pas seulement pensé à toi et je t'aime énormément pour celà."

Pensons aussi à nos enfants et soyons amour comme eux.

Quand nous respectons la création
c'est le Créateur que nous respectons.

Denise B. Therrien

*

DE PREMIERE CLASSE!

Le conseil municipal est bien content du très beau travail de Louise O. Gervais dans le cadre du projet Mesure-Extra des Mains Ouvertes de Val-Racine. Louise a repeinturé toute la salle du conseil et a vraiment fait du travail de première classe. Bravo Louise!

Michel Brodeur, maire

*

ATTENTION, ON ETOUFFE!!!

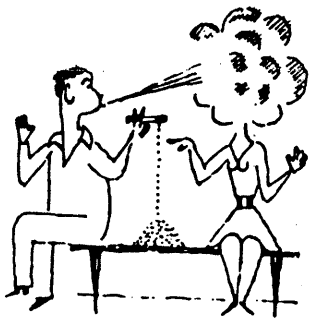

Quand appliquera-t-on le règlement qui interdit de fumer dans les endroits publics? On étouffe dans la salle du conseil!
UNE SUGGESTION: pourquoi ne pas ajouter une pause à l'ordre du jour afin que les fumeurs puissent aller en griller une sur le balcon? Ainsi fumeurs et non-fumeurs pourraient coexister autrement que dans un nuage de fumée!!!

Ghislaine D. Martel

*

MERVEILLEUX HAMEAU

Je suis heureux d'apprendre qu'il existe un journal de Val-Racine et je désire souscrire un abonnement de 1 an. Etant un ancien paroissien de Saint-Léon, il me fera plaisir de me retremper dans l'atmosphère chaleureux de ce merveilleux hameau.

Léon Giguère, Sherbrooke

*

DU COEUR A VAL RACINE!

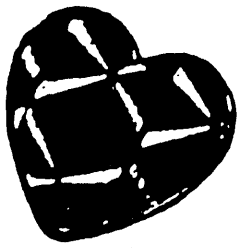

La collecte pour la fondation des maladies du coeur du Québec a rapporté à Val-Racine la somme de $54.01. La collecte a été faite par M. Robert Therrien.

Un grand merci aux généreux donateurs!

Jeanne Therrien

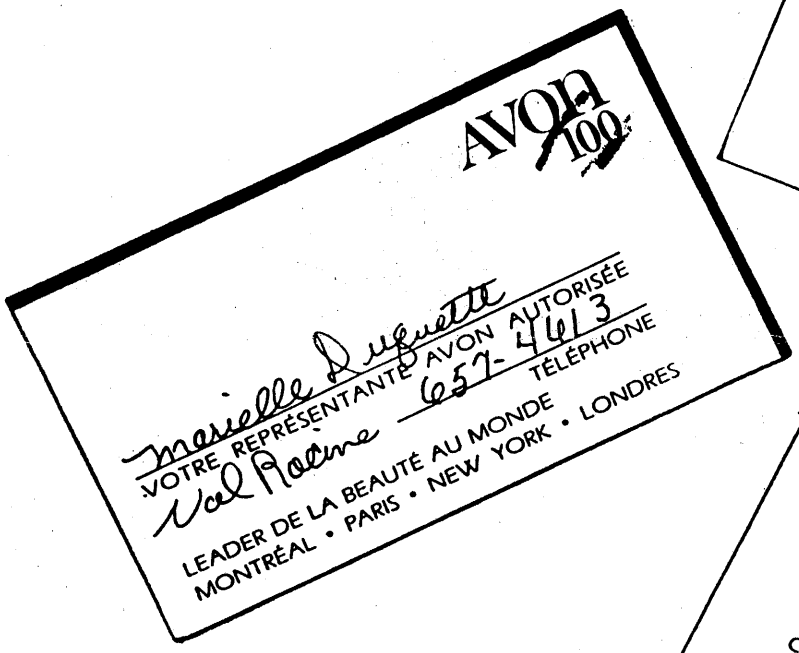
AVON 100
Marielle Duquette
VOTRE REPRÉSENTANTE AVON AUTORISÉE
Val Racine 657-4613
TÉLÉPHONE
LEADER DE LA BEAUTÉ AU MONDE
MONTRÉAL • PARIS • NEW YORK • LONDRES

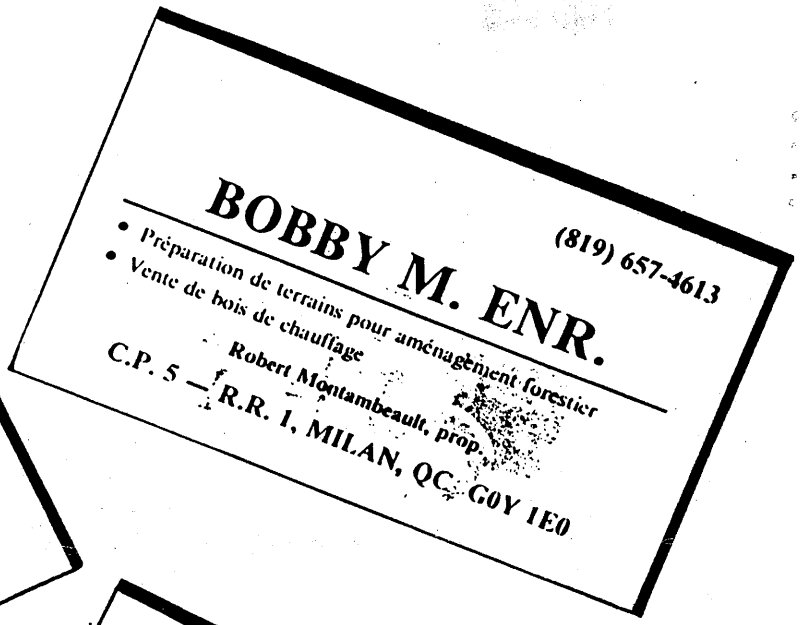
BOBBY M. ENR.
(819) 657-4613
• Préparation de terrains pour aménagement forestier
• Vente de bois de chauffage
Robert Montambeault, prop.
C.P. 5 — R.R. 1, MILAN, QC. G0Y 1E0

Ghislaine D. Martel
Animation en créativité
Cristaux de quartz
Reiki
C.P.17
Val Racine Qc. G0Y 1E0
(819) 657-4705 (atelier)
657-4717 (résidence)

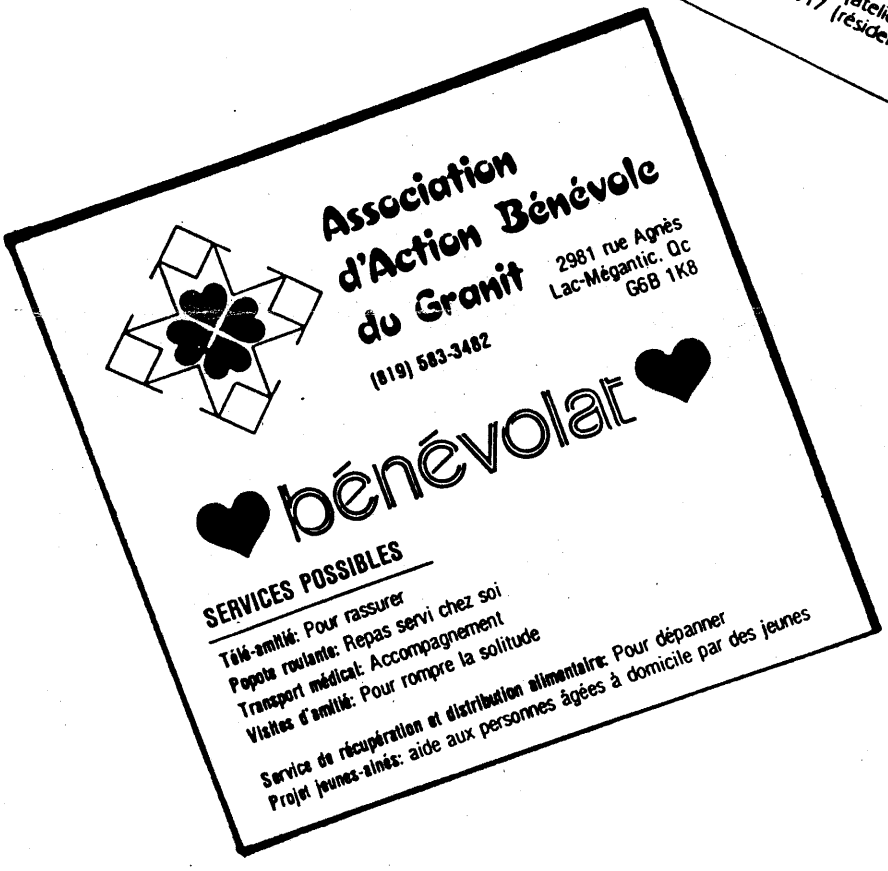
Association d'Action Bénévole du Granit
2981 rue Agnès
Lac-Mégantic. Qc
G6B 1K8
(819) 583-3482
bénévolat
SERVICES POSSIBLES
Télé-amitié: Pour rassurer
Popote roulante: Repas servi chez soi
Transport médical: Accompagnement
Visites d'amitié: Pour rompre la solitude
Service de récupération et distribution alimentaire: Pour dépanner
Projet jeunes-aînés: aide aux personnes âgées à domicile par des jeunes